



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination des
Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SAS Dragages du Pont de Saint-Léger (DSL)

**Renouvellement, extension et modification des conditions de remise en état
de la carrière située sur la commune de Damazan (47160)**

Une participation du public par voie électronique de **30 jours** est ouverte **du 20 octobre au 18 novembre 2022**.

Elle porte sur le renouvellement, l'extension et la modification des conditions de remise en état de la carrière exploitée par la SAS Dragages du Pont de Saint-Léger (DSL) située aux lieux dits « Monican », « Chambé », « La Gleysasse », « Pradas » et « La Saigues » sur la commune de Damazan (47160).

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet des services de l'État (<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr>, rubrique Publications/Publications légales/Avis d'ouverture d'enquête publique), pendant **30 jours, du 20 octobre au 18 novembre 2022**, où chacun pourra en prendre connaissance.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr**.

À l'issue de la mise à disposition par voie électronique, la décision susceptible d'intervenir est un arrêté préfectoral pris par le Préfet de Lot-et-Garonne autorisant le renouvellement, l'extension et la modification des conditions de remise en état de la carrière. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à la SAS Dragages du Pont de Saint-Léger (DSL) – « Monican » – 47160 DAMAZAN.

Agen, le **29 SEP. 2022**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Florent FARGE